

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEILLERS :**

En exercice : 15

Présents : 15

Absents Exc. : -

Absents R. : -

Votants : 15

Date affichage : 24/04/2026

Le 17 avril 2026 à 19 h 30 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 2 avril 2026 s'est réuni sous la Présidence de Jean-Bernard MARSOT, Maire, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, 11 rue de l'Eglise.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs : Jean-Bernard MARSOT, Maire, Gérard TRAVERS, Valérie FRESET, Philippe COLIN, Pascale CLAUDEL, Adjoint, Joël PERROD, Christian ROETHINGER, Frédéric FELSINGER, Jean-Bernard WIMMER, Christelle STOJANOV, Angélique KELLER, Adeline TRABAC, Yoan CHEVALIER, Sephora ALTER, Manon LHOMME, Conseillers Municipaux.**

**OBJET :**

**Secrétaire de séance : Pascale CLAUDEL**

**33.**

**CREATION DES  
COMMISSIONS  
COMMUNALES**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2121-22,

Le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à son assemblée.

Ces commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, après discussion, il est proposé de créer 3 commissions municipales chargées d'examiner préalablement les projets de délibérations qui seront soumis au conseil, à savoir :

- **Commission Travaux, Forêt et Fontaines** : dossiers relevant de la restauration des bâtiments, des travaux sur infrastructures, de la rénovation des Fontaines, de l'exploitation de la forêt communale et tous travaux améliorant le cadre de vie et préservant le patrimoine communal.
- **Commission Information** : en charge de la Communication.
- **Commission Aide aux Personnes et Jeunesse** : dossiers relevant des affaires sociales, des seniors, de la petite enfance, de la lutte contre les exclusions, du handicap, de la jeunesse, de la démocratie locale.

*Certifié exécutoire*

*Reçu en Préfecture  
le :*

*Publié ou Notifié  
le :*

Il est proposé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer les commissions municipales suivantes :

- **Commission Travaux, Forêt et Fontaines**
- **Commission Information**
- **Commission Aide aux Personnes et Jeunesse**

sans fixer de nombres fixes de membres pour y siéger.

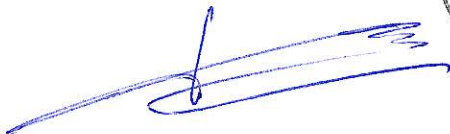
- Après appel à candidatures, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- **Commission Travaux, Forêt et Fontaines** : Gérard TRAVERS, Valérie FRESET, Philippe COLIN, Christian ROETHINGER, Jean-Bernard WIMMER, Adeline TRABAC, Yoan CHEVALIER.
- **Commission Information** : Valérie FRESET, Pascale CLAUDEL, Philippe COLIN, Manon LHOMME.
- **Commission Aide aux Personnes et Jeunesse** : Valérie FRESET, Christelle STOJANOV, Joël PERROD, Pascale CLAUDEL.

**Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.**

**Pour copie conforme.**

Le Maire



Jean-Bernard MARSOT



Le Secrétaire de Séance



Pascale CLAUDEL